

tout comme elle est essentielle pour que chaque Canadien accède au maximum de liberté, de bonheur et de bien-être matériel. La réforme constitutionnelle demeure, à longue échéance, la meilleure garantie de l'unité canadienne. Mes Ministres ont chargé les hauts fonctionnaires des pourparlers avec les provinces qui sont en bonne voie et qui conduiront, au moyen d'une série de conférences intergouvernementales, à des propositions que le Parlement voudra examiner. D'ici là, cependant, afin de favoriser l'unité canadienne, vous serez appelés à adopter, au cours de la présente session, une toute nouvelle Loi sur les langues officielles, fondée sur les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Vous serez priés d'approuver une nouvelle Loi sur la publication des statuts, visant à modifier la forme de présentation et de publication, dans les deux langues officielles, des lois de notre pays bilingue. Vous serez également invités à étudier des mesures relatives aux Indiens, à la citoyenneté, aux symboles nationaux, aux organismes culturels, à tous les genres de transport et aux communications (y compris les satellites), à la télévision éducative et au financement des Postes.

Certaines de ces propositions viseront le redressement des torts, tandis que d'autres offriront des possibilités longtemps refusées. Ensemble, elles illustrent l'interdépendance essentielle entre la justice et l'unité nationale. La réalisation d'une société juste est un idéal que caressent les hommes civilisés. Il est peut-être plus difficile à formuler pour les groupes que pour les individus, mais même les membres des majorités—politique, religieuse, linguistique ou économique—doivent savoir ce que c'est que d'être victimes d'injustice. Mon Gouvernement se préoccupe tout particulièrement d'assurer plus de justice, de dignité et de considération à l'individu, particulièrement à une époque caractérisée par l'État omniprésent, l'automatisation de l'industrie, l'embrigadement social et les lois anciennes. On a accompli beaucoup ces dernières années pour rendre la société canadienne plus juste dans les domaines de la répartition des revenus et de la protection contre les vicissitudes de la vie. Les dispositions concernant les pensions aux personnes âgées, les malades et les personnes dans le besoin sont devenues plus efficaces grâce aux mesures adoptées au cours des récentes législatures et aux dispositions adoptées par les provinces. Nonobstant ces mesures, la pauvreté existe toujours au Canada. Mon Gouvernement le reconnaît, mais il estime qu'il serait illusoire et cruel de prétendre qu'il existe un remède simple, universel ou d'une efficacité instantanée. On ne peut régler le problème de la pauvreté de façon permanente que par une action soutenue et résolue, dans une foule de domaines, de la part de tous les gouvernements. Le Parlement, quant à lui, peut être certain que le gouvernement fédéral collaborera pleinement et qu'il prendra l'initiative partout où il peut légitimement le faire. A cette fin, les propositions qui vous seront soumises comprendront l'établissement d'un ministère chargé de voir à ce que la population de tous les secteurs et de toutes les régions de notre pays ait, dans la mesure du possible, égal accès aux occasions offertes par le développement économique du Canada.

Il y a toutefois d'autres éléments plus vastes qui sont essentiels à une société juste et mes Ministres estiment que ces éléments doivent recevoir, au cours de la session actuelle du Parlement et de celles qui vont suivre, une attention qui a manqué jusqu'ici. A ces fins, vous serez priés de procéder à d'importantes modifications au Droit criminel, d'assurer de nouvelles mesures de protection aux consommateurs et aux investisseurs, de moderniser la législation concernant les ali-

ments, les produits pharmaceutiques et la santé publique, de réviser ou de modifier les lois régissant l'appareil judiciaire et de corriger un certain nombre d'injustices particulières, y compris celles qui résultent de certaines dispositions de la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Au cours de la session actuelle, le Gouvernement compte recevoir des rapports d'enquêtes touchant la législation ouvrière et les pensions des anciens combattants et mes Ministres ont l'intention de vous soumettre le plus tôt possible leurs propositions au sujet de ces problèmes.

Mon Gouvernement croit que l'objectif d'une société juste doit toujours comprendre la poursuite d'une économie prospère aussi bien que la distribution équitable de ses bénéfices. De même que dans le passé, nous avons peut-être eu tendance à considérer la justice dans notre société surtout en termes de confort matériel, ainsi nous devons reconnaître que nous avons eu tendance au Parlement, et jusqu'à un certain point au sein du Gouvernement, à concentrer nos efforts sur les aspects distributifs de notre économie. Ce faisant, nous avons eu parfois tendance à négliger les aspects susceptibles de toucher la productivité de notre pays et, partant, à négliger d'assurer totalement le bien-être économique de notre société et de lui fournir les moyens de soutenir la concurrence selon l'évolution de la conjoncture dans le monde moderne. Les richesses naturelles du Canada et les industries qui se fondent sur elles revêtent toujours une importance immense pour notre économie, mais les avantages de nos grandes richesses matérielles, en eux-mêmes, ne constituent plus une base suffisante pour une économie moderne, croissante et prospère. Il nous faudra de plus en plus concurrencer à armes égales les pays les plus avancés sur le plan technologique dans la production des articles les plus perfectionnés de la vie moderne. Si le Canada ne peut maintenir une économie efficace, concurrentielle et productive par rapport aux nations les plus avancées du monde, nous ne pourrions avoir la base nécessaire à une société d'où la pauvreté a été éliminée, nous ne pourrions maintenir des niveaux élevés d'emploi et de revenu, ni assurer aux Canadiens le niveau de vie auquel, dans l'ensemble, ils aspirent. C'est dans cette optique et conscient que les intérêts de tous doivent être également sauvegardés que le Gouvernement envisage ses politiques et programmes d'ordre économique. Dans cette même optique, le Parlement sera appelé à étudier, au cours de la présente session, des propositions visant la révision systématique et continue des coûts et des prix dans notre économie.

Tout comme les revenus ne doivent pas augmenter plus vite que la productivité si l'on veut restreindre la hausse des prix, ainsi les dépenses des gouvernements à tous les niveaux ne doivent pas augmenter plus vite que la productivité si nous voulons restreindre la hausse des impôts. Ces deux réalités figurent parmi les plus importantes que les Canadiens et leurs dirigeants devront se rappeler pendant les mois et les années à venir. Les mesures législatives que vous aurez à étudier au sujet de la négociation Kennedy sont la conséquence d'un effort d'importance tenté à l'échelle internationale pour abaisser les barrières qui s'opposent aux échanges internationaux et elles feront ressortir les possibilités qui s'offrent à un grand pays commerçant tel que le Canada. Il vous sera présenté une mesure législative visant la modification des accords de Bretton Woods, résultat d'efforts comparables en vue de stabiliser et d'améliorer l'ensemble du système financier international.

Conscient des limites qu'il doit fixer à ses dépenses, mon Gouvernement a agi dans le cadre des principes directeurs qui avaient déjà été annoncés